



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 23 février 2016

INFORMATION MEDIAS

Visite de la Ministre outre-mer George Paul LANGEVIN à l'usine de Jus de fruits de Moorea

L'usine Jus de fruits de Moorea fut créée en 1981 à l'initiative des planteurs d'ananas désireux d'exploiter la surproduction d'ananas de l'époque. Un premier pur jus d'ananas vit donc le jour en juin 1981 sous la marque ROTUI. D'abord Société d'économie mixte, elle deviendra société anonyme en 19

Dès 1984, la société Manutea Tahiti, anciennement Distillerie de Tahiti Moorea est créée pour diversifier la gamme et écouler les sur-approvisionnements en fruits. Depuis 2001, la société anonyme Brasserie de Tahiti, première industrie agroalimentaire de Polynésie française, est actionnaire majoritaire de l'entreprise Jus de fruits de Moorea. Depuis son intégration au groupe Brasserie de Tahiti dont le Président directeur général est Jean-Pierre FOUCARD, la société a développé sa production et modernisé son parc d'équipements.

- L'entreprise travaille avec 60 planteurs et leurs équipes, ce qui représente près de 200 personnes engagées dans la filière ananas de Moorea.

L'usine Jus de fruits de Moorea est la première à avoir réalisé un bilan carbone en 2007

- Politique de développement durable :
 - Réseau propre de traitement et d'évacuation des eaux industrielles,
 - Gestion de l'eau,
 - Système de récupération des eaux pluviales.

Pour mémoire, elle a bénéficié de l'aide fiscale nationale au titre des investissements suivants :

Année	Objet	Montant investissement	Montant de l'aide	Nombre d'emplois créés
2002	Acquisition de matériels.	70 766 895 F cfp	35 383 507 F cfp	60
2004	Acquisition d'un ensemble d'équipements productifs.	94 960 552 F cfp	47 160 587 F cfp	
2005	Acquisition d'un entrepôt de stockage et d'un ensemble d'équipements.	226 572 154 F cfp	128 057 904 F cfp	2
2009	Construction de sa nouvelle usine de production.	475 401 332 F cfp	Accord de principe sur une base éligible de 359 023 850 F cfp	2

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr